

## Le cas du “Vincent Lambert argentin” a été signifié au pape

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#), [En Une](#), [Points non négociables](#)

Date : 21 novembre 2013



Depuis un peu moins d'une semaine le pape François est en possession du dossier du « Vincent Lambert argentin », [Marcelo Diez](#), sous le coup d'une demande de privation d'aliments et d'hydratation de la part de sa famille alors qu'il est dans un état décrété végétatif depuis 19 ans.

Deux habitants au moins de la ville où il est entouré par des soignants dévoués qui s'opposent à sa mise à mort par retrait des soins se sont rendus à Rome et y ont eu la chance de parler avec le saint-père. Ces habitants de Neuquén lui ont remis une chemise avec toutes les données concernant Marcelo et lui ont demandé de se prononcer sur le cas lorsqu'il en aurait pris connaissance. Interrogés par la presse argentine, ils ont souhaité conserver leur anonymat, assurant que personne importante dans cette histoire est bien Marcelo Diez, qui a l'instar de

Vincent Lambert, menacé pour sa part d'une « procédure collégiale » en vue de le mettre « en fin de vie », est nourri par sonde gastrique.

Dans le cas de Marcelo Diez, ce sont ses frère et sœur qui demandent le retrait de la sonde devant la justice, l'ensemble du personnel de la maison de soins où il se trouve étant hostiles à cette manœuvre, alors que pour Vincent Lambert, c'est le médecin du service où il est hospitalisé, le Dr Eric Kariger, qui souhaite passer à l'acte, même contre la volonté des parents de son patient.



*Dans une rue de Neuquén, un graffiti rappelle le droit de vivre de Marcelo. Source : [ici](#)*

On sait aussi que l'évêque de Neuquén, Mgr Bressanelli, qui a pris publiquement et de manière répétée

fait et cause pour Marcelo Diez en dénonçant le projet de le « laisser mourir », a eu un entretien avec le pape François il y a un mois, mais il n'a pas révélé si cette affaire avait été évoquée.

Il est intéressant de noter que l'Argentine, comme la France, s'est dotée d'une loi de protection des « droits du patient » qui est invoquée pour justifier l'atteinte au premier droit de tous, celui de vivre et de ne pas voir attenter à sa vie. En récusant l'acharnement thérapeutique, ces types de loi veulent certes éviter que des patients soient soumis contre leur gré à des traitements lourds, voire pénibles, avec pour seul objet de prolonger une vie qui naturellement s'éteindrait. Mais ce même rejet, au moyen d'une confusion entre les traitements et les soins ordinaires, sert aussi à faciliter les atteintes à la vie de personnes qui ne sont nullement en fin de vie, mais qui ont un handicap très sérieux. Ce qui justifie entre autres le tri entre malades qui n'ont, de l'avis

de tel médecin, ni *qualité de vie* ni espoir d'amélioration de leur niveau de conscience, et les autres qui méritent d'être considérés comme des personnes à part entière.

• ***Voulez-vous être tenu au courant des informations originales paraissant sur ce blog ?  
Abonnez-vous gratuitement à la lettre d'informations. Vous recevrez au maximum un courriel par jour.*** [S'abonner](#)

© [leblogdejeannesmits](#), [lien permanent](#).

[Réseau Riposte catholique](#)